

Le Maire de BOURG-LES-VALENCE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles
L 2212-2 et suivants,

VU les intempéries de ces derniers jours et des jours prochains,

VU l'état d'humidité de la surface de jeu des terrains municipaux engazonnés de football et
de rugby impraticables,

CONSIDÉRANT que le déroulement des entraînements et des matches prévus sur ces
terrains serait, dans ces conditions, de nature à les endommager durablement, et afin de les
épargner pour les compétitions des mois à venir,

ARRETE

Article 1 : Toutes les compétitions et entraînements de football et de rugby prévus sur les
terrains de GIRODET, RN7 et COMBEAUX sont annulés

Du mercredi 14 décembre 2022 à partir de 10h au dimanche 18 décembre 2022 22h

Article 2 : Madame la Directrice générale des services municipaux, Monsieur le Directeur
départemental des polices urbaines de la Drôme, Messieurs les agents de la police
municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourg-lès-Valence,
le 14 décembre 2022

Par délégation du Maire,
l'Adjoint chargé des sports et de la jeunesse,



Aurélien ESPRIT